

# INSCRIPTION AU CONCOURS PHOTO

**Du**  
**15/10/20**  
**au**  
**15/11/20**

## Organisé par qui ?

FEDIEX est la Fédération de l'industrie extractive de roche non-combustible. Porte-parole du secteur et instigatrice du projet *Life in Quarries*, lancé en 2015, la Fédération participe activement à la recherche de solutions permettant le maintien et le développement de la biodiversité dans les sites extractifs en Belgique.

## Organisé pour qui ?

Passionné de photographie, semi-professionnel ou professionnel, passionné de nature et par la beauté du monde qui vous entoure, ce concours est une opportunité unique pour vous de découvrir les espèces rares qui se cachent dans ces sites fermés au public.

## Life in Quarries

Projet belgo-européen de gestion et de protection de la biodiversité réalisé en partenariat avec la Région Wallonne, l'Université de Liège, Natagora et le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, un de nos objectifs est de sensibiliser le grand public aux nombreuses espèces qu'on trouve dans nos carrières.

Retrouvez plus d'infos sur notre page Facebook et sur [www.lifeinquarries.eu](http://www.lifeinquarries.eu)

## « Les espèces du projet Life in Quarries »



L'exploitation d'une carrière conduit à la création d'habitats devenus rares en Belgique tels que des falaises et arènes rocheuses ou sablonneuses, des éboulis, des mares temporaires, des pelouses calcaires... Ces milieux générés par l'activité extractive permettent l'installation et le développement de nombreuses populations d'espèces « pionnières » rares et/ou en danger, à haute valeur biologique et difficilement observables dans d'autres milieux.

À l'approche de la clôture du projet en Septembre 2021, nous avons décidé d'ouvrir les portes de certains sites pour vous laisser approcher au plus près de ces espèces rares qui bénéficient des actions réalisées dans le cadre du projet.



# RÈGLEMENT ET CONDITIONS

## Date d'inscription et conditions

Du **15 Octobre 2020 au 15 Novembre 2020** (minuit) à l'adresse mail [info@lifeinquarries.eu](mailto:info@lifeinquarries.eu)

Nous demandons à chaque candidat de joindre :

- 3 photographies sur le thème de la nature (paysage/animaux/plantes), récentes (minimum 2018) et non-retouchées.
- Quelques lignes de présentation (coordonnées, lien avec la photographie et adresse de résidence).
- Quelques lignes expliquant leurs motivations.

## Date du concours

Le concours photo aura lieu au **Printemps 2021**. Les candidats sélectionnés recevront plus d'information ultérieurement (date à préciser selon les conditions climatiques).

Les participants seront regroupés par groupes de 3 personnes pour une balade « photographique » sur site d'une journée.

Chaque groupe sera accompagné à tout instant par un membre du projet et/ou un employé du site pour des raisons de sécurité.

Les espèces cibles présentes sur le site auront, au préalable, été détaillées aux participants selon la carrière sélectionnée pour leur groupe.

## 3 catégories

Vous avez la possibilité de vous inscrire à **une seule des 3 catégories suivantes** :

1. « **Les jeunes** » (de 12 à 18 ans inclus, autorisation parentale exigée, aucun accompagnateur ne pourra venir avec le jeune sur le site)
2. « **Les pros** » (photographes professionnels dont il s'agit de l'activité financière principale)
3. « **Les mordus** » (hobby principal et semi-professionnels recevant occasionnellement une rétribution financière)

**Pour ces 3 catégories, les candidats doivent apporter leur propre matériel photographique.**

**Celui-ci doit être adéquat (objectifs précis et puissants) et maîtrisé par les participants.**

**Aucun matériel hormis l'EPI (équipement de protection individuel) ne sera fourni par FEDIEX. Les participants doivent venir munis de chaussures de sécurité** (plus d'informations sur l'équipement à prévoir sera communiqué après la sélection aux candidats).

## Condition de sélection

Une fois la période de candidature clôturée, un **tirage au sort** sera effectué par catégorie sur base des candidatures valides.

La liste des participants sera annoncées par mail ainsi que sur la page Facebook du projet *Life in Quarries* et sur les pages LinkedIn de FEDIEX et de *Life in Quarries*, le **15 Décembre 2020 à midi**.

Le nombre de participants retenus dépendra du nombre de candidatures reçues par catégorie (minimum 1 groupe par catégorie , maximum 3 groupes par catégorie).

NB : Aucun membre du jury final ou proche parent (enfants, conjoint légal ou non, parents, frères et soeurs, cousins, ou conjoints d'un des membres précités) ne pourra participer dans le but d'éviter tout risque de manque d'objectivité de la part du jury.

## Concours photo

Une fois la visite sur le site extractif en activité réalisée, les candidats auront **1 semaine** pour rendre, par mail, une sélection de **4 photos** (pas de filtres, pas d'altération majeure du cliché, les modalités concernant le format et la qualité seront précisés ultérieurement aux candidats retenus).

Les clichés seront **développés par FEDiEX** qui gardera ensuite les tirages imprimés pour d'autres utilisations ultérieures.

Lors d'une journée spécialement dédiée à cet évènement et ouverte au grand public (à déterminer selon les restrictions sanitaires en vigueur) les clichés des différents groupes seront rassemblés et répartis sous plusieurs thèmes selon les espèces observées.

Un **jury composé des différents partenaires du projet** *Life in Quarries* (FEDIEX, Université de Liège (antenne de Gembloux), Natagora, Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (PNPE) et Département Nature et Forêts (DNF) de la Région Wallonne) désignera les vainqueurs dans chaque catégorie et attribuera un prix monétaire de 500 € aux vainqueurs et de 250 € aux deuxièmes de chaque catégorie.

## Règlement

### Engagement des participants

Les participants au concours photo « Les espèces du projet *Life in Quarries* » organisé par FEDiEX au printemps 2021 **s'engagent** :

- À respecter toutes les mesures de sécurité/interdictions exigées sur un site extractif en activité, durant toute la durée de leur visite. À venir vêtu de manière adéquate par rapport aux normes de sécurité en vigueur dans un site extractif en activité. À ne pas s'éloigner du groupe et à respecter les injonctions de l'accompagnateur à tout instant.

- À garder toujours secret le nom et l'emplacement du site sur lequel ils se seront rendus de façon à préserver la tranquillité des espèces présentes et à éviter les curieux sur ces sites dangereux.
- À faire preuve d'un esprit de camaraderie et de collaboration entre participants et avec les accompagnateurs lors de la prise des clichés sur le terrain.
- À ne pas contester les décisions du jury lors de l'attribution des prix et à faire preuve d'un bel esprit (politesse, courtoisie) en cas de défaite.
- À autoriser FEDIEX à utiliser les clichés réalisés dans le cadre du concours pour des actions de communication ultérieure (Festival Nature Namur, journée de conférence « Quarries Alive », brochure éditée par le secteur carrier, cette liste est non-exhaustive) sous condition que le nom du photographe apparaisse sur le cliché.

En cas de non respect d'une ou de plusieurs de ces clauses, le participant se verra interdire l'entrée du site extractif ou escorté par un accompagnateur vers la sortie.

Les frais de transports jusqu'aux sites extractifs ainsi que tous les frais liés à la prise des clichés et l'éventuel bris ou perte de matériel sont à la charge des participants.

## Droits d'auteurs

- Les participants au concours signeront, avec la FEDIEX, un contrat de cession de leurs droits d'auteurs sur les clichés pris dans le cadre du concours « conformément aux règles du Code civil ». (Article XI.167, §1er, alinéa 2, du Code de droit économique).
- Ce contrat précisera : le droit patrimonial en cause (publication, reproduction,...), le type de support (papier, virtuel,...), l'étendue de la cession (type d'usage, mode de diffusion, territoire concerné), la durée de la cession, l'objet de la cession, les utilisations possibles pour les participants après la cession de leur droit
- L'auteur renoncera par écrit, dans le cadre de ce contrat, à exercer son droit moral sur chaque aspect suivant : la divulgation, la revendication ou le refus de paternité, le respect et l'opposition à toute modification de l'objet sur lequel porte le contrat.

- En tout état de cause, l'auteur disposera toujours du droit de « s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification de cette œuvre ou à toute autre atteinte à la même œuvre, préjudiciables à son honneur ou à sa réputation ». Article 165, §2, in fine, du Code de droit économique.
- Les clichés des candidats perdants du concours ou des candidats disqualifiés appartiennent également à la FEDIEX par contrat.
- Les participants au concours « Les espèces cibles du projet *Life in Quarries* » organisé par FEDIEX peuvent utiliser leurs clichés à des fins personnelles (publiques et privées) à condition d'assortir le cliché de la mention suivante :

*« Ce cliché a été pris dans une carrière wallonne en activité au printemps 2021 dans le cadre du concours photo « les espèces du projet Life in Quarries » organisé par la Fédération de l'industrie extractive de roche non-combustible. »*

# Bonne chance à tous !

